



Conseil municipal du 30 mai 2023

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai à 19 heures 30,

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROBERT Bernard, Maire.

Étaient présents :

CANNONE Jean Damien, DUSCHER John, GENEVOIS Eric, GUIDEZ Fabienne, LIENARD Audrey, MACHETTI Catherine, MAIZIERES Laurent, PERINI Pascal, REMY Nicolas, ROBERT Bernard, VICINI CLAUDOT Chantal, WEINS Sandra,

Étaient excusés : KIENER Anne-Laure,

COLTAT Sébastien qui donne son pouvoir à CANNONE Jean-Damien,

Absente : LESCASSE Marion

Monsieur ROBERT Bernard, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil. GUIDEZ Fabienne est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires lors de leur convocation à la réunion des différentes pièces explicatives des délibérations à l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente l'ensemble des décisions prises depuis la dernière réunion de l'Assemblée, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties selon l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) :

Ainsi :

- ✓ commande de 3 canisacs et de sacs à déjections canines auprès de la Société MANUTAN pour un montant de 1 232,40 €,
- ✓ commande de 20 pinces ramasse-déchets auprès de la Société MANUTAN pour un montant de 543,30 €,
- Commande des travaux de réparation et séparation des réseaux dans l'armoire de répartition à sis à l'angle rue Paul Bruque et Adrien Leblond auprès de la Société SPIE CityNetworks pour un montant de 4 806,18 €,
- ✓ Commande de l'installation d'un candélabre sur le parking de la MTL auprès de la Société SPIE CityNetworks pour un montant de 6 707,83 €,
- ✓ Commande de fourniture de matériel de signalisation pour le bi-mât sis devant le 3 rue Georges Dubois suite au sinistre du 03.01.2023 auprès de la Société ASR pour un montant de 1 858,80 €,

Approbation du compte de rendu du conseil du 06 avril 2023

Le procès-verbal du 06 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Meurthe et Moselle Développement 54 : convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Le Maire informe l'assemblée :

VU les articles L3232-1 et R 3232-1 à R 3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle du 25 juin 2018 confiant l'exercice des missions d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau et son extension aux domaines de l'aménagement et de la voirie à Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD54) ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter l'assistance technique de MMD54, dans les domaines suivants :
 - Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant,
 - Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Conseil Départemental, la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans et tous les documents y afférant,
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle due, dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention précitée et détaillées en son annexe 3, au Conseil

Délibération n° 2023/40

S.M.I.V.U. Fourrière du Jolibois : adhésion des communes de Havange et Haute Kontz

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion des communes de Havange et Haute Kontz au S.M.I.V.U. Fourrière du Jolibois.

Délibération n° 2023/41

Budget communal : décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

| COMPTES DEPENSES | | | | | | | |
|------------------|---------|-------|------|-----|-------|--|--------------------|
| SENS | SECTION | CHAP. | ART. | OP. | ANAL. | OBJET | MONTANT |
| D | I | 001 | OPFI | | HCA | Solde d'exécution de la section d'investissement | 11 612,15 |
| D | I | 23 | 231 | 255 | HCA | Immobilisations corporelles en cours | - 42 886,86 |
| TOTAL | | | | | | | - 31 274,71 |

| COMPTES RECETTES | | | | | | | |
|------------------|---------|-------|------|--|-------|--|--------------------|
| SENS | SECTION | CHAP. | ART. | | ANAL. | OBJET | MONTANT |
| R | I | 001 | OPFI | | HCA | Solde d'exécution de la section d'investissement | - 31 274,71 |
| TOTAL | | | | | | | - 31 274,71 |

Délibération n° 2023/42

Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023

Rapporteur : Madame WEINS Sandra, Adjointe au Maire

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DETENTE DONCOURTOISE : 300,00 €,
- LE SOUVENIR FRANÇAIS : 150,00 €,
- AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX DU PAYS HAUT : 100,00 €,
- LES PTITS DONCOURTOIS : 750,00 €,
- CLUB DES ECHECS : 210,00 €,
- CENTRE DE SAUVEGARDE FAUNE LORRAINE : 300,00 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Délibération n° 2023/43

Attribution d'une subvention à l'Union Sportive Conflans-Doncourt pour l'année 2023

Rapporteur : Madame WEINS Sandra, Adjointe au Maire

Vu la demande de subvention déposée par l'Union Sportive Conflans-Doncourt pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 8 votes "POUR" et 5 "CONTRE" (Catherine MACHETTI, Jean-Damien CANNONE, Sébastien COLTAT, Nicolas REMY et John DUSCHER),

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à l'Union Sportive Conflans-Doncourt de 1 000 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Délibération n° 2023/44

Facturation des travaux de secrétariat à l'A.F.R. Doncourt-Bruville

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de facturer à l'A.F.R. Doncourt-Bruville les travaux de secrétariat effectués pour son compte,
- **FIXE** le montant à 811 € pour l'année 2023 détaillé ainsi :
 - 640 € pour les travaux de secrétariat,
 - 171 € correspondant au montant de la maintenance de l'additif au logiciel de la mairie pour la télétransmission du budget et des actes au contrôle de légalité de l'AFR, réglée par la commune.

Délibération n° 2023/44

Questions diverses

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

1) Giratoire de Giraumont: La DDE au moment de l'aménagement de celui-ci a pris des parcelles chez des particuliers et à la commune de Doncourt les Conflans. La régularisation des parcelles pour aménager ce giratoire n'a pas été faite au moment de cet aménagement. La rétrocession des terrains devant être faite, le maire suggère de céder la parcelle dont la commune de Doncourt- les- Conflans est propriétaire pour un euro symbolique au département.

Rapporteur : Madame WEINS Sandra, Adjointe au Maire

2) Participation de la commune au financement de l'embauche d'un animateur. La FDMJC (Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture) sera l'employeur et signera une convention avec la commune. L'embauche pourrait avoir lieu dès septembre. Pour cette année 2023 de septembre à décembre; la CAF prendra en charge 10000€ et 10000€ seront à la charge partagée des trois communes Labry; Doncourt les Conflans; Giraumont.

Chaque commune a déjà un lieu pour accueillir les adolescents. Les jours sont à définir mais le mardi soir , mercredi après-midi et vendredi soir sont des possibilités. Les participants pourront aller indifféremment sur les lieux de rencontre des trois communes à charge pour les parents de les emmener.

De septembre à décembre ce serait un CDD de 4 mois et 2024 pourrait déboucher sur un CDI. Un comité de pilotage sera constitué entre des représentants des trois communes pour l'embauche de cet animateur.

La délibération sera prise le 9 juin pour la signature de la convention.

Rapporteur : Monsieur GENEVOIS Eric, Adjoint au Maire

3) Concernant l'aménagement de la départementale traversant Doncourt-les-Conflans, la commune de Doncourt-les- Conflans a fait appel à un bureau d'étude(Monsieur Courte) mais la commune avant de valider tout projet définitif souhaite s'entourer d'avis complémentaires.

MMD 54 (Meurthe et Moselle Développement) et CAUE(Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement) ont été sollicités.

Une réunion est prévue avec tous ces protagonistes Mardi 04 Juillet 2023 à 14H30.

La commune a procédé à un comptage de la vitesse au niveau du bar -restaurant " Tarmac" avant d'envisager de mettre un ralentisseur. A l'issue de ce comptage , il s'avérerait que l'aménagement de la réduction de la vitesse n'est pas justifié.

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, maire

4) Une rencontre a eu lieu le 18 avril 2023 avec Mme BURTE, Inspectrice de la Police de l'Eau et de l'Environnement, de la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle. Nous n'avons pas d'obligation d'effectuer de grands travaux. Après la période de crue, on va progressivement enlever les planches de moine. On va faire abstraction de l'étang, cela redeviendra une zone humide; il n'y aura plus de retenue d'eau.

L'association de pêche a été dissoute.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h52.

Le Secrétaire de séance,
Fabienne GUIDEZ

Le Maire,
Bernard ROBERT